

## **COMMUNE D'ALTRIPPE – FLASH INFORMATION**

**21 octobre 2021**

### **BOIS DE CHAUFFAGE**

Les personnes intéressées par du bois de chauffage sont priées de se faire connaître en mairie pour le 09 novembre 2021 au plus tard.

Voici les tarifs décidés en réunion de Syndicat Forestier :

\* Bois de chauffage à façonner par les particuliers :

- fonds de coupe classique: 12 euros TTC/stère
- 1ère et 2ème éclaircies: 8 euros TTC/stère

\* Bois de chauffage façonné (bois vert de l'année):

- bois en bord de route : 50 euros TTC/stère
- bois livré dans la commune : 55 euros TTC/stère

\* Bois d'industrie en billons de 4 mètres :

Les particuliers en faisant la demande pourront bénéficier de bois d'industrie façonné en billons de 4 mètres, débardé à port de camion, pour leur consommation personnelle en bois de chauffage. Le tarif est fixé à 42 euros TTC/m<sup>3</sup>, toutes essences confondues.

### **RATTRAPAGE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES**

La collecte du lundi 1<sup>er</sup> novembre 2021 est reportée au mardi 02 novembre 2021

### **AIDE A L'ACHAT POUR VELO ELECTRIQUE**

Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité qui s'est tenue du jeudi 16 au mercredi 22 septembre 2021, la Casas a lancé une opération sous forme d'une aide de 50 € aux habitants du territoire qui décident de s'équiper d'un vélo à assistance électrique.

Des flyers expliquant les modalités et justificatifs pour l'attribution de cette aide sont disponibles en mairie.

### **SECURISATION DES FETES D'HALLOWEEN**

Nous rappelons les mesures sanitaires à l'occasion de la Fête d'Halloween, les manifestations sur la voie publique (porte à porte notamment) n'impliqueront pas le contrôle du passe sanitaire mais port du masque obligatoire en cas de rassemblement de personnes.